

DISPOSITIF SANITAIRE MIS EN PLACE PAR DONNEO

Fidèles à nos valeurs d'engagement Qualité chez DONNEO, nous nous mobilisons pour pouvoir assurer nos formations présentielle lorsque nécessaire, auprès de nos partenaires de salles de formation tout en remplissant pleinement notre devoir : protéger nos salariés, formateurs, participants et fournisseurs de tout risque de contagion et endiguer la propagation du virus COVID-19.

Pour vous accueillir dans des conditions sanitaires optimales, nous nous engageons à faire vérifier que les impératifs sanitaires suivants sont respectés par nos intervenants Donneo et partenaires de location de salles :

Obligation du port du masque, en complément des gestes barrières, dans tous les lieux de formation : espaces communs, salles de cours, couloirs, halls... Le masque doit toujours couvrir le nez, la bouche et le menton ;

Réduction du nombre de participants en salle de formation pour respecter une distance d'un mètre minimum exigée entre deux personnes ;

Plan de prévention et de sensibilisation renforcé auprès de tous sur les gestes barrières à observer (lavage des mains plusieurs fois par jour, port du masque obligatoire, distance sociale d'un mètre minimum, etc.) ;

Fontaines à gel hydro-alcoolique pour la **désinfection obligatoire des mains** et mise à disposition de masques à tous les étages pour ceux qui en font la demande ;

Marquage au sol pour respecter un mètre minimum entre deux personnes (dès l'accueil, dans les ascenseurs...) et création d'un parcours de circulation à sens unique pour éviter le croisement de personnes ;

Nettoyage et **désinfection complète des locaux chaque jour selon les dispositifs de nos partenaires** plusieurs fois par jour pour les « zones sensibles » (sanitaires, poignées de porte, etc.) ;

Affichage des « gestes barrières et bonnes pratiques » aux accueils, devant les ascenseurs et escaliers, dans les couloirs, sanitaires, salles de réunion, salles de pause... ;

Pauses adaptées : les intervenants de (pour le compte) de Donneo sont équipés de masques, et s'occupent de la distribution des collations individuelles lors des pauses ;

Mesures sanitaires rigoureuses appliquées par nos **partenaires restaurateurs** : respect d'un mètre minimum entre deux personnes lors de la circulation, un mètre minimum entre deux personnes à table, port obligatoire du masque et des gants pour les intervenants.